



Stratégie de coopération internationale du FNS

Table des matières

1	Introduction	3
2	Objectif stratégique et principes	4
3	Cadre juridique et stratégique	5
4	Principes	6
4.1	Approche globale	6
4.2	Simplicité	6
4.3	Coopérations multilatérales et circulation des connaissances	7
4.3.1	Soutien à l'intégration de la Suisse dans l'Espace européen de la recherche et de l'innovation	7
4.3.2	Participation à des forums internationaux	7
4.3.3	Coopération avec d'autres organisations d'encouragement de la recherche	7
4.3.4	Soutien à la circulation des connaissances	8
4.4	Bonnes pratiques scientifiques	8
4.4.1	Normes régissant la recherche	8
4.4.2	Qualité du processus d'évaluation	9
4.5	Liberté académique	9
4.5.1	Défense de la liberté de la recherche	9
4.5.2	Diplomatie scientifique et soutien aux scientifiques en danger	10
4.6	Excellence	10
Annexe		
	Ensemble des instruments d'encouragement internationaux du FNS	11

1 Introduction

La recherche transcende les frontières, car elle aborde des problèmes d'intérêt général à l'échelle mondiale. Jouissant d'une renommée internationale, la recherche suisse contribue à l'effort commun pour résoudre les questions urgentes et complexes qui se posent de notre temps. Notre pays et son économie profitent de l'échange de connaissances et de l'accès aux infrastructures et réseaux scientifiques internationaux. L'ouverture de la Suisse sur le monde lui permet de rivaliser avec les plus grands talents et d'en attirer les meilleurs. À long terme, l'interaction des chercheuses et des chercheurs venus d'horizons différents favorise l'émergence d'idées nouvelles ainsi que la circulation des connaissances, des compétences et des pratiques.

Le présent document expose la stratégie de coopération internationale du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) et sa mise en œuvre. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre juridique et stratégique général du FNS¹.

La stratégie de coopération internationale permet à tous les partenaires d'appréhender la raison d'être et les limites du travail d'encouragement du FNS.

¹ Stratégie du FNS :
<https://www.snf.ch/fr/jpLYL6bWXNo6LvBX/page/apropos/portrait/strategie>

2 Objectif stratégique et principes

Préambule

L'ancrage international des activités de recherche et de financement est primordial pour la communauté scientifique suisse et pour le Fonds national suisse de la recherche scientifique. En renforçant la diversité de la recherche et en mettant l'accent sur l'égalité des sexes, nous encourageons l'excellence au bénéfice de la recherche en Suisse. L'octroi de subsides au travers d'un processus compétitif nous confère un rôle déterminant dans la définition de normes scientifiques et garantit une recherche de haute qualité dans un environnement qui évolue rapidement. Nous sommes ouverts à la recherche scientifique d'excellence sous toutes ses formes. L'intensification de nos activités prospectives nous permet de renforcer les capacités de recherche dans des champs prometteurs ainsi que d'améliorer nos connaissances sur la politique de la recherche et de les utiliser au bénéfice de la société.

Objectif stratégique

Notre objectif stratégique en matière de coopération internationale consiste à encourager et à améliorer la collaboration et les échanges scientifiques à l'échelle mondiale. Nous nous employons à soutenir la coopération transfrontalière au bénéfice de la science suisse. Au moyen de nos activités internationales, nous contribuons à renforcer les capacités de recherche en Suisse et à l'étranger.

Principes

Nous basons notre coopération internationale sur les principes suivants et sur la conviction explicite que nos partenaires de coopération y adhèrent également.

– Approche globale

Nous mettons en réseau des chercheuses et des chercheurs du monde entier.

– Simplicité

Nous privilégions des procédures simples visant à intégrer autant que possible la collaboration et la mobilité internationales dans l'encouragement régulier de la recherche.

– Coopérations multilatérales et circulation des connaissances

Nous rendons possible et favorisons la circulation des talents et l'échange des idées qui en résulte, notamment le libre accès aux publications et aux données issues de projets internationaux.

– Bonnes pratiques scientifiques

Nous nous engageons en faveur d'une collaboration transparente, fondée sur l'égalité de traitement, propice à l'intégrité scientifique et respectueuse des droits de l'homme et du cadre juridique de la recherche, tant dans le processus d'évaluation que dans la conduite des projets de recherche.

– Liberté académique

Nous respectons le principe de liberté de la recherche et nous défendons l'autonomie de la science en accordant notre confiance aux chercheuses et aux chercheurs.

– Excellence

Nous faisons de l'excellence scientifique notre principal critère d'attribution de fonds.

3 Cadre juridique et stratégique

La Confédération suisse tient à se maintenir parmi les nations de pointe dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation. Comme le précise sa stratégie internationale dans les domaines de la recherche et de l'innovation, elle participe à la mise en place d'un espace européen de la recherche et de l'innovation par la présence suisse dans les organisations et les programmes européens. Elle apporte également son soutien à la coopération scientifique et technologique internationale des universités suisses et des institutions de recherche avec leurs partenaires et homologues d'autres pays, notamment à la mise en place et du développement de partenariats bilatéraux avec certains pays ou régions du monde². Le FNS définit son encouragement de la coopération internationale en matière de recherche en tenant compte des objectifs et des mesures de la Confédération^{3,4}.

Pour remplir sa mission, le FNS collabore avec des organismes suisses et étrangers impliqués dans la politique de la recherche. Ses principaux partenaires institutionnels sont le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), le centre de compétences au niveau de la Confédération pour les questions de portée nationale et internationale relevant de la formation, de la recherche et de l'innovation, et le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), y compris la Direction du développement et de la coopération (DDC). Ces collaborations renforcent les avantages découlant des liens entre la recherche et la diplomatie en Europe et dans le monde.

Enfin, pour tirer le meilleur parti des programmes de collaboration internationale, le FNS échange directement avec la communauté scientifique en Suisse afin de l'informer et d'identifier ses besoins.

² Coopération internationale dans le domaine de la recherche scientifique et de l'innovation :

<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/recherche-et-innovation/cooperation-internationale-r-et-i.html>

³ Art. 10 de la loi fédérale du 14.12.2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI)

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20091419/index.html#a10>

⁴ Statuts du FNS, art. 1, al. 2,

http://www.snf.ch/SiteCollectionDocuments/statuten_15_f.pdf

4 Principes

4.1 Approche globale

La recherche scientifique s'est globalisée et elle n'a jamais été aussi spécialisée qu'aujourd'hui. L'échange des idées au niveau mondial est le principal vecteur de l'excellence scientifique.

Pour répondre au grand intérêt que rencontre dans le milieu de la recherche suisse la collaboration avec des partenaires étrangers, le FNS cherche à faciliter la coopération scientifique internationale. Il inscrit explicitement son action dans une perspective globale et crée un cadre flexible permettant aux chercheuses et aux chercheurs de tisser des liens avec leurs homologues partout dans le monde, sans se limiter aux réseaux de coopération existants. Le FNS soutient aussi des partenariats de recherche avec des pays à revenus faibles ou moyens pour rendre possible des collaborations qui, autrement, ne verraient pas le jour.

Au-delà des coopérations bilatérales, le FNS encourage la participation à des initiatives multilatérales, à l'échelle européenne et mondiale. Il contribue ainsi à éviter la fragmentation du financement et favorise les synergies entre scientifiques et organisations d'encouragement de la recherche. Par son engagement, le FNS facilite l'intégration des chercheuses et des chercheurs suisses dans les réseaux internationaux, ce qui renforce la compétitivité de tous les acteurs. La décision de participer à ce genre d'initiatives tient compte de la compétitivité de la communauté scientifique suisse dans le domaine concerné, de la plus-value attendue et du concours de partenaires nationaux et internationaux de premier ordre. Pour identifier les partenaires et les initiatives intéressantes, y compris celles qui sont davantage orientées vers l'application, le FNS adopte une approche systématique.

Dans la mise en œuvre de cette approche, il s'engage à suivre, à titre de référence, l'Agenda 2030 des Nations Unies et les objectifs de développement durable (ODD) qui s'y rapportent. Cet engagement se reflète directement dans la conception d'instruments d'encouragement spécifiques. Le FNS cherche par ailleurs à trouver des réponses rapides et flexibles en cas d'urgences et de crises au niveau mondial.

De manière plus générale, il soutient des réseaux de coopération globaux qui visent à accélérer la mise en pratique des résultats de recherche, en particulier ceux ayant un impact sur le développement durable.

4.2 Simplicité

Le FNS s'efforce de contenir la charge administrative pesant sur les chercheuses et les chercheurs. Il développe et applique ses instruments d'encouragement dans un souci de simplicité et d'efficacité administrative. Le même principe régit la collaboration avec ses organisations partenaires. Afin d'éviter la multiplication des formes d'encouragement, le FNS utilise si possible les instruments existants pour soutenir les coopérations bilatérales et multilatérales. Il veille aussi à assurer la flexibilité nécessaire de ses activités d'encouragement, non seulement pour soutenir un vaste éventail de recherches, mais aussi pour répondre rapidement aux besoins de coopération et apporter un soutien adéquat aux communautés internationales de recherche.

4 Principes

4.3 Coopérations multilatérales et circulation des connaissances

Les chercheuses et chercheurs doivent bénéficier d'un cadre propice à la circulation des connaissances et permettant d'exploiter les synergies entre les champs de spécialisation, d'atteindre la masse critique nécessaire à la réalisation de projets, de recruter les meilleurs talents et de créer des réseaux professionnels. Ce cadre implique la libre circulation des personnes, la liberté d'expression, le financement de la recherche et des structures organisationnelles qu'elle requiert, l'accès aux infrastructures et l'encouragement des carrières.

4.3.1 Soutien à l'intégration de la Suisse dans l'Espace européen de la recherche et de l'innovation

L'accès aux instruments d'encouragement multilatéraux pertinents et l'exposition à la concurrence internationale contribuent à faire de la Suisse un pôle scientifique attractif. Il est essentiel que la Suisse reste intégrée à l'Espace européen de la recherche et de l'innovation. Le FNS considère par conséquent comme prioritaire que la Suisse soit pleinement associée aux programmes-cadres européens de recherche et d'innovation. La participation à ces programmes complète le financement national, sans exclure les chevauchements de financement lorsqu'ils produisent un avantage stratégique.

Le FNS étudie de près l'évolution du paysage européen et mondial du financement de la recherche et s'engage dans les débats qui le façonnent, directement ou avec d'autres organisations membres de Science Europe⁵. Pour ses activités à l'échelle européenne, il échange des informations avec SwissCore, le bureau de liaison suisse à Bruxelles pour la formation, la recherche et l'innovation, avec les divisions concernées du SEFRI, et avec la Mission de la Suisse auprès de l'Union européenne.

⁵ <https://www.scienceeurope.org/>

4.3.2 Participation à des forums internationaux

Le FNS participe à plusieurs forums de politique scientifique tels que le Global Research Council (GRC)⁶ ou Science Europe, et il apporte son expertise dans des comités et groupes de travail d'institutions et de programmes intergouvernementaux, comme le Global Science Forum (GSF) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou les comités des programmes-cadres de l'UE. Il est aussi impliqué dans des forums internationaux de bailleurs de fonds de la recherche disciplinaire.

À travers le dialogue et le partage d'intérêts communs, le FNS établit des alliances, se forge des opinions, défend sa stratégie et contribue à sauvegarder, sur le plan international, les intérêts de la recherche en Suisse.

4.3.3 Coopération avec d'autres organisations d'encouragement de la recherche

Le FNS entend établir des relations de réciprocité avec d'autres organisations d'encouragement de la recherche. Il vise à approfondir les partenariats existants et à en nouer de nouveaux, avec pour objectif principal de faciliter la collaboration transfrontalière dans la recherche.

Il développe avec ses organisations partenaires des coopérations sur des activités précises comme des mises au concours conjointes (à court et moyen termes) ou institutionnelles (à long terme), ces dernières étant fondées sur des procédures de type International Co-Investigator Scheme ou Lead Agency. Lorsqu'il fait face à des obstacles de nature juridique, pratique ou financière, le FNS poursuit la discussion sur des alternatives et en informe les parties prenantes concernées de manière transparente.

⁶ <https://www.globalresearchcouncil.org/>

4 Principes

L'apprentissage institutionnel est un aspect important de la coopération entre les organisations. Pour accroître et contribuer à la diffusion du savoir institutionnel, le FNS soutient l'échange de personnel, partage des documents et ses expériences et participe à des colloques techniques et stratégiques.

Sur demande, il exerce des fonctions consultatives, par exemple en contribuant à la création d'une nouvelle organisation d'encouragement de la recherche ou à un processus d'évaluation.

4.3.4 Soutien à la circulation des connaissances

Le FNS est convaincu que la science ouverte (open science) et la libre circulation des idées, réalisées dans une société démocratique, font avancer la science. Il soutient la collaboration fondée sur des échanges scientifiques de tous genres, par exemple les chercheuses et chercheurs invités et les congrès internationaux. Il favorise l'accès aux connaissances et la diffusion du savoir en exigeant des chercheuses et des chercheurs que les publications et les données issues de projets de recherche communs soient librement accessibles, conformément aux principes du libre accès aux publications⁷ et aux données de la recherche⁸.

⁷ Politique du FNS en matière de libre accès aux publications : <https://www.snf.ch/fr/VyUvGzptStOEpUoC/dossier/open-access-to-publications>

⁸ Politique du FNS en matière de libre accès aux données de la recherche : <https://www.snf.ch/fr/dMILj9t4LNk8NwyR/dossier/open-research-data>

4.4 Bonnes pratiques scientifiques

4.4.1 Normes régissant la recherche

Le FNS s'engage à promouvoir l'intégrité de la recherche en adhérant aux principes fondamentaux que sont la fiabilité, l'honnêteté, le respect, la responsabilité et la diligence. Dans le soutien de la coopération internationale, le FNS respecte les principes de base et procédures des Académies suisses des sciences sur l'intégrité dans la recherche scientifique⁹ et le Code de conduite européen pour l'intégrité en recherche de l'ALLEA¹⁰, l'organisation faîtière des académies européennes. Il met l'accent sur la fiabilité et la transparence dans le développement, la conception et la conduite de la recherche, ainsi que dans la communication des résultats.

Afin de garantir la collaboration sur un pied d'égalité, le FNS encourage les scientifiques à suivre les onze principes pour les partenariats transfrontaliers de recherche¹¹.

⁹ Académies suisses des sciences, 2021 : Code d'intégrité scientifique. <http://go.academies-suisse.ch/integrity>. <http://doi.org/10.5281/zenodo.4710639>.

¹⁰ <https://allea.org/code-of-conduct/>

¹¹ Bruno Stöckli, Urs Wiesmann, Jon-Andri Lys, 2012 : Un guide pour les partenariats transfrontaliers de recherche : 11 principes. Berne, Suisse. Commission pour le partenariat scientifique avec les pays en développement (KFPE). <https://11principles.org/>

4 Principes

4.4.2 Qualité du processus d'évaluation

Le FNS œuvre à l'équité et la transparence des processus d'évaluation en appliquant les recommandations de la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA)¹². Ce faisant, il renforce la confiance dans ses processus et, en fin de compte, dans la recherche qu'il encourage. Ses décisions de financement se fondent sur un système transparent d'évaluation par les pairs au niveau international et respectent les principes du GRC¹³. Le FNS applique des règles claires pour éviter les conflits d'intérêts¹⁴. Il s'engage par ailleurs en faveur de l'égalité des chances, notamment entre femmes et hommes, et il soutient la lutte contre les biais implicites¹⁵.

Le FNS travaille en véritable partenariat avec d'autres organisations de recherche qui respectent les mêmes principes, notamment par le biais d'évaluations communes ou sur la base d'une reconnaissance mutuelle des responsabilités, par exemple dans le cadre des accords Lead Agency. Des principes éthiques communs créent la confiance nécessaire à de telles collaborations.

¹² <https://sfdora.org/read/read-the-declaration-french/>

¹³ Déclaration de principes du GRC sur l'analyse pair/mérite :
https://www.globalresearchcouncil.org/fileadmin//documents/GRC_Publications/French/GRC_2018_SoP_Declaration_de_Principes_sur_l_Analyse_Pair_Merite.pdf

¹⁴ Politique du FNS en matière de conflits d'intérêts :
<https://www.snf.ch/fr/6cs2wnfJtcfDL6o/page/procedure-devaluation>

¹⁵ Politique du FNS en matière d'égalité entre femmes et hommes :
<https://www.snf.ch/fr/OPP6MZgvShTA9HDg/dossier/points-de-vue-politique-de-recherche>

4.5 Liberté académique

4.5.1 Défense de la liberté de la recherche

Le FNS s'engage à protéger la liberté académique des chercheuses et des chercheurs garantie par la Constitution fédérale¹⁶. Il interprète la liberté académique comme un droit fondamental permettant aux chercheuses et aux chercheurs de conduire leurs recherches, de choisir leurs collaborations nationales et internationales et de publier les résultats de leur travail (pas de répression des scientifiques). Au sens de la Magna Charta des universités européennes¹⁷, cette liberté englobe aussi la libre circulation des idées (accès à l'information).

Le FNS est persuadé que la liberté académique favorise l'émergence d'idées nouvelles et de découvertes de grande portée. C'est pourquoi il crée des possibilités de coopération sur différentes thématiques sans imposer de conditions quant au choix des partenaires. Il rejette la censure des idées, l'examen idéologique (p. ex. contrôle des prépublications) et l'exclusion systématique de certaines thématiques.

¹⁶ Art. 20 de la Constitution fédérale suisse :
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a20>

¹⁷ Magna Charta Universitatum :
<http://www.magna-charta.org/resources/files/the-magna-charta/french>

4 Principes

4.5.2 Diplomatie scientifique et soutien aux scientifiques en danger

Le FNS est convaincu que la coopération scientifique internationale crée la confiance et favorise la liberté de la recherche. Ses instruments d'encouragement permettent à des scientifiques provenant de pays et de cultures différentes de collaborer, ce qui aide à transcender les différences politiques entre nations. Grâce à ses activités internationales, le FNS peut aussi soutenir la coopération scientifique lorsque la liberté académique est en danger. Le FNS peut notamment apporter un premier soutien financier à des scientifiques étrangers qui sont menacés dans leur pays et qui souhaitent poursuivre leurs recherches au sein d'une institution suisse et dans un cadre productif avec des collègues suisses ou internationaux.

4.6 Excellence

Le FNS s'engage à prendre l'excellence de la recherche pour critère fondamental de ses décisions. Le soutien à une recherche d'excellence lui sert de tremplin vers l'accomplissement de sa mission principale, l'acquisition du savoir. L'excellence est interprétée comme une notion inclusive qui possède une grande diversité d'aspects. Si elle préside aux décisions du FNS, elle n'exclut pas la prise en considération d'autres critères comme l'égalité des chances ou la possibilité de produire des avantages technologiques, sociaux, culturels et économiques.

Le FNS est convaincu que placer l'excellence au cœur de son action en Suisse et dans le monde favorise une coopération scientifique fructueuse et ambitieuse dont bénéficient tous les partenaires.

Overview of opportunities for international cooperation

Our strategic objective in international cooperation is to facilitate and optimise global scientific collaboration and exchange. Our activities aim to foster cross-border cooperation to the benefit of Swiss science. Through our international activities, we contribute to the increase of research capacity in Switzerland and abroad.

We base our international cooperation on the following principles and on the explicit understanding that these principles are shared with our cooperating partners:

– Global approach

We connect researchers globally.

– Simplicity

We promote simple procedures, aiming to include international collaboration and mobility in regular research funding whenever possible.

– Multilateral cooperation and knowledge circulation

We enable and promote talent circulation and the resulting exchange of ideas including free access to publications and data resulting from international projects.

– Good scientific practice

We are committed to collaboration that is transparent, treats all applicants on an equal basis, promotes research integrity, and respects human rights as well as the legal framework of research, both during the evaluation process and in conducting research projects.

– Academic freedom


We support the principle of research freedom and defend scientific autonomy, in a spirit of trust in scientists.

– Excellence

We make scientific excellence the main criterion for allocating funds.


Mobility and networking

Name	Description	Country	Eligible costs	Deadlines
Scientific Exchanges	<p>Scientific Exchanges are aimed at Swiss-based researchers who wish to</p> <ul style="list-style-type: none"> – invite colleagues from abroad for a research visit to Switzerland or visit their colleagues abroad. Research visits are funded for a period of 1 to 6 months. – host a scientific event in Switzerland. Scientific conferences or workshops may last from 1 to 5 days and can also be conducted in an online or hybrid format. 	Any country	Travel expenses, room and board costs of the travelling researchers; expenses for accompanying children (do not count towards upper budget limit).	At least 4 months before the scheduled start of the funding.

 Funding opportunities with a focus on international cooperation


Mobility and networking

Name	Description	Country	Eligible costs	Deadlines
<u>Collaboration and networking costs in SNSF-funded projects</u>	Project grants may be requested or used to cover the following costs: for national and international cooperation and networking activities carried out in connection with the funded research as well as for the organisation of conferences and workshops in connection with the funded research.	Any country	Eligible costs are described in: Art. 8 of the Project Funding Regulations . Costs must be included in the budget of submitted projects.	Deadline of the applicable scheme. Funds from global budgets of grants can be used for this purpose as long as the grant is ongoing.
<u>COST Actions</u>	COST (European Cooperation in Science & Technology) supports Europe-wide scientific cooperation across all science and technology fields by means of broad scientific networks, COST Actions. They support networking via different tools such as meetings, short-term scientific exchanges, training schools and dissemination activities. Researchers can participate in an ongoing COST Action or launch a new COST Action. COST Actions last 4 years.	Full or cooperating members of COST Association	Networking activities and collaboration.	See COST website
<u>Mobility grants in projects</u>	Mobility grants are aimed at doctoral students who wish to improve their scientific profile by going abroad for 6 to 12 months while employed in an ongoing SNSF research project. The stay must take place within the timeframe of the research project.	Any country	Travel and living costs, as well as fees for conferences and workshops. Up to CHF 5,000 additionally per accompanying family member.	At least two months before the scheduled start of the stay abroad.
<u>Postdoc. Mobility</u>	Postdoc. Mobility fellowships are aimed at researchers who have done a doctorate, who complete it within the next nine months or conducted research work for at least three years after their higher education degree and wish to pursue an academic career in Switzerland after their time abroad. The funding period is 24 months for a research stay abroad, and 3 to 12 months for a return grant to finance their initial period of research after returning to Switzerland.	Any country	Mobility grant covers subsistence costs (applicant and dependent children) and flatrate for travel expenses (applicant, spouse/partner/dependent children) and possible contribution to research and conference costs. Return grants: grantee's salary (incl. social security contributions) and contribution to research costs. Eligible for Flexibility grants (Annex 4, General implementation regulations).	1 February, 1 August
<u>Money Follows Researcher</u>	Aimed at researchers who move abroad and would like current SNSF funding to continue. The project can either continue in Switzerland while being managed from abroad or it can be transferred to the new location.	Any country	The SNSF makes decisions as to the further use of funds on a case-by-case basis.	A detailed request must be submitted to the SNSF Section responsible for the grant as early as possible.

 Funding opportunities with a focus on international cooperation


Cross-border cooperation

Name	Description	Countries	Eligible costs	Deadlines
<u>Weave/Lead Agency</u>	Weave and Lead Agency are part of the SNSF's project funding schemes. A single funder is the Lead Agency for the evaluation of projects with international partners, either the SNSF or its partner agency abroad. The researchers need to make only a single submission to the Lead Agency, instead of several proposals to different national agencies. The multilateral Weave agreement gives researchers the choice of the Lead Agency and enables trilateral projects. In the case of bilateral Lead Agency agreements, the lead is usually on an annual rotation basis and only bilateral projects are possible.	Weave: Austria, Belgium, Croatia, Czech Republic, Germany, Luxembourg, Poland, Slovenia, Sweden Lead Agency: France, São Paulo, South Africa, South Tyrol, USA, Israel	In Switzerland: as in project funding. In the partner country: according to the respective national regulations.	Weave: 1 April, 1 October, if submitted to the SNSF or the deadline of the partner organization. Lead Agency: depends on the Lead Agency, see website of the country in question.
<u>International Co-Investigator Scheme</u> (Money follows Co-operation Line)	The International Co-Investigator scheme is aimed at researchers in Switzerland whose project includes a subproject abroad. The SNSF evaluates and finances both the project and the subproject abroad. It is available for a limited number of countries with which the SNSF has signed an agreement. Such projects are evaluated and funded by the SNSF.	Denmark, Norway, Sweden, the Netherlands, UK (social sciences and humanities only)	As in project funding for all applicants from either country.	In project funding (1 April, 1 October), if the majority of the research is in Switzerland; otherwise submission to the partner organization.
<u>SOR4D</u>	The Solution-oriented Research for Development (SOR4D) programme is a joint funding instrument between the SDC and the SNSF. The goal of the SOR4D programme is to produce better knowledge, solutions and innovation by needs-driven, transdisciplinary research that opens up new ways for advancing sustainable development and reducing poverty in the least developed, low and lower middle-income countries. It only funds projects involving mixed consortia of academic and practice partners and transdisciplinary set-ups. Grants are awarded for a period of three years. Projects with high potential for scaling-up, application and transformation can be funded for an additional 12 months with Transformation Accelerating Grants.	Countries listed by the Development Assistance Committee of the OECD .	As in project funding for all Applicants. Three financial conditions apply: 1. At least 50% of the approved amount must be spent in the ODA recipient partner country. 2. At least 20% of the approved amount must be allocated to development actors. 3. At least 10% of the approved amount must be spent for communication and dissemination activities.	Various, yearly calls, see website .

 Funding opportunities with a focus on international cooperation


Cross-border cooperation

Name	Description	Countries	Eligible costs	Deadlines
<u>SPIRIT</u>	<p>The Swiss Programme for International Research by Scientific Investigation Teams (SPIRIT) promotes team-oriented cross-border research. It is intended for 2 to 4 research groups, with at least one applicant in Switzerland and at least one applicant in an eligible partner country.</p> <p>Swiss applicants must meet the eligibility requirements applicable to SNSF project funding. These requirements apply mutatis mutandis to applicants from abroad. Grants are awarded for 2 to 4 years.</p>	Based on the DAC list of the OECD (with exceptions) . See website .	As in project funding for all applicants; at least 30% of the budget used in Switzerland, at least 30% in the partner countries.	2 November
<u>Bilateral programmes of the Swiss Confederation</u>	The bilateral programmes of the Swiss Confederation are aimed at promoting and strengthening scientific cooperation with non-European countries that show high research potential.	See the website of the SERI on bilateral cooperation programmes	As in project funding for researchers in Switzerland (see relevant call documents)	Ad hoc calls; see open calls website, newsletter and research.swiss for more information.
<u>Second Swiss Contribution</u>	Switzerland is contributing to the EU enlargement by supporting efforts to reduce economic and social disparities. On behalf of the Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC), the SNSF is launching three new funding programmes which it will implement together with the relevant organisations in the partner countries Bulgaria, Croatia, Hungary, Poland, and Romania.	Depending on the programme - Bulgaria, Croatia, Hungary, Poland, and Romania.	See webpage	See webpage
<u>Multilateral initiatives</u>	In multilateral Initiatives research funders, ministries, research performing organisations join forces to launch calls for transnational collaborative projects. The SNSF participates in a number of multilateral initiatives in and outside of Europe (as listed on the website)	Participating countries for each multilateral initiative	As in project funding for the Swiss project part.	See open calls , newsletter .
<u>COST Projects</u>	COST (European Cooperation in Science & Technology) supports Europe-wide scientific cooperation across all science and technology fields by means of broad scientific networks, COST Actions. Researchers based in Switzerland who actively participate in a COST Action can apply for the funding of a research project for up to four years.	Full or cooperating members of COST Association	As in project funding, except for equipment.	One call per year (around May)

 Funding opportunities with a focus on international cooperation


Cross-border cooperation

Name	Description	Countries	Eligible costs	Deadlines
Co-applicants abroad in SNSF projects	In collaborative projects with three or more applicants, one applicant may be employed at a research institute outside Switzerland and may receive SNSF funding (Art. 3.6 Project Funding Regulations). Their expertise must be necessary for the project. However, this option is not available for proposals in which an applicant abroad is already involved (Weave/Lead Agency/International Co-Investigator Scheme).	Any country	Eligible costs are described in Art. 7.1g of the Project Funding Regulations	1 April and 1 October
Project partners in SNSF projects	Project partners (Art. 12.4 Regulations on Project Funding) are researchers in Switzerland or abroad who make a partial contribution to a research project. Project partners must be designated in the application. The project partner role is supported in most SNSF funding schemes.	Any country	Project partners may request up to 20% of a project's total budget.	Various, for Project Funding: 1 April and 1 October.
National Centres of Competence in Research (NCCRs)	National Centres of Competence in Research (NCCRs) are aimed at established researchers in Switzerland who wish to pursue a long-term research project on a theme of strategic importance. The NCCR management teams are based at a higher education institution or at another renowned research institution. NCCRs are backed by one or more home institution. Expertise from abroad can be incorporated in the NCCR if it does not exist or is insufficiently developed in Switzerland.	Any country	According to NCCR budget guidelines – Analogous to project funding, no overhead.	Calls for NCCRs are issued periodically, see webpage .
National Research Programmes (NRPs)	National Research Programmes (NRPs) embrace research projects that contribute to solving the key problems of today. The Federal Council makes the selection of topics, which it then refers on to the SNSF to address within the scope of an NRP. Collaboration with research groups in other countries is possible, provided the cooperation either generates significant added value that could not be achieved without cross-border cooperation, or that substantially enhances the proposed research with respect to content or methodology, or if the competence of researchers from abroad is essential for the successful completion of the project. As a rule, the funding share requested for researchers abroad may not exceed 30% of the overall budget.	Any country	As in project funding for all applicants from either country.	NFP calls are launched at irregular intervals; see open calls website and the newsletter .

 Funding opportunities that support international cooperation

Incoming researchers

Name	Description	Country	Eligible costs	Deadlines
Employment of staff in SNSF grants	Project grants may be requested or used to cover the costs of PhD students, postdocs or other personnel. They can be hired from Switzerland or abroad to work on a project in Switzerland.	Any country	Eligible costs in project grants: Art. 8 of the Project Funding Regulations . Details in Art. 7 General Implementation Regulations .	Deadline of the applicable scheme. Funds from global budgets of grants can be used for this purpose as long as the grant is ongoing.
Ambizione	Ambizione is aimed at early-career researchers (from Switzerland or abroad) who wish to conduct, manage and lead an independent project in Switzerland. Applications may be submitted no later than 4 years after the PhD. Ambizione grants are awarded for up to 4 years.	Any country	PI's salary and the funds needed to carry out the project.	1 November
Spark	Spark funds the rapid testing or development of new scientific approaches, methods, theories, standards, ideas for application, etc. It is designed for projects that show unconventional thinking and introduce a unique approach. It is open to all disciplines and must be conducted at a Swiss research institution. Applicant must have a doctorate or equivalent qualifications. A confirmation from a host institution in Switzerland is required with the application. The project duration is 6 to 12 months.	Any country	Salary and social security contributions for the PI / scientific and technical staff; material costs, project-related use of infrastructures at institutions or laboratories; costs for subcontracting; networking and mobility.	See webpage

 Funding opportunities that support international cooperation